



**Principes directeurs de l'OCDE à l'intention
des entreprises multinationales :**

**CIRCONSTANCES SPECIFIQUES EXAMINEES PAR
LES POINTS DE CONTACT NATIONAUX**

10 octobre 2008

Ce document présente un récapitulatif des circonstances spécifiques dont les PCN ont été ou sont actuellement saisis. Il vise à améliorer la qualité des informations publiées par les PCN tout en ménageant la souplesse dont ils disposent – en vertu de la Décision du Conseil de juin 2000 – pour organiser la mise en œuvre des Principes.

Il se peut que le nombre de cas présentés dans ce tableau ne concorde pas avec d'autres rapports, et cela pour au moins deux raisons. Premièrement, certains cas peuvent être examinés par plusieurs PCN et donc donner lieu à des doubles comptages dans les statistiques, tandis que dans la colonne « PCN concerné » du tableau figureront généralement le principal responsable du dossier et le ou les autres PCN avec lesquels il a coopéré. Deuxièmement, un PCN peut très bien considérer qu'il n'est pas dans l'intérêt de l'application des Principes de publier des informations sur tel ou tel cas examiné (conformément à la recommandation 4.b selon laquelle le PCN « ... rendra publics les résultats de la procédure, sauf si la confidentialité paraît mieux à même de favoriser une application efficace des Principes directeurs »).

Les données que contient le tableau sont soumises par les PCN, et l'identité des entreprises, des ONG et des organisations syndicales concernées n'y est dévoilée que lorsque les PCN eux-mêmes ont désigné nommément ces entités dans leurs communiqués ou dans les informations qu'ils ont transmises au Secrétariat.

Circonstances spécifiques examinées par les Points de contact nationaux

PCN concerné	Cas examiné	Date de notification	Pays d'accueil	Chapitre des Principes directeurs	État de la procédure	Déclaration finale	Commentaires
Allemagne	Conditions de travail chez un sous-traitant d'Adidas	septembre 2002	Indonésie	II. Principes généraux IV. Emploi et relations professionnelles	close	oui	Le PCN allemand a clos la procédure de circonstances spécifiques et publié un communiqué le 24 mai 2004 www.bmwi.de/go/nationale-kontaktselle
Allemagne	Emploi et relations professionnelles dans la succursale d'une multinationale allemande	juin 2003	Philippines	IV. Emploi et relations professionnelles	close	oui	Le PCN allemand a clos la procédure de circonstances spécifiques et publié un communiqué le 29 juin 2007 www.bmwi.de/go/nationale-kontaktselle
Allemagne	Travail des enfants dans une chaîne d'approvisionnement	octobre 2004	Inde	II. Principes généraux IV. Emploi et relations professionnelles	close	oui	Le PCN allemand a clos la procédure de circonstances spécifiques et publié un communiqué le 30 août 2007 www.bmwi.de/go/nationale-kontaktselle
Argentine	Le PCN a reçu une demande de l'association argentine des banques (Asociacion Bancaria Argentina), un syndicat, à propos d'une filiale argentine de la Banca Nazionale del Lavoro (BNL)	décembre 2004	Argentine	II. Principes généraux IV. Emploi et relations professionnelles	close	non	Après l'acquisition de 100% du capital de la BNL par une autre banque multinationale (HSBC), on n'a pas donné suite à l'affaire. Aucune nouvelle présentation n'a été faite depuis 2007 et le PCN a clos le dossier
Argentine	Le PCN a reçu une demande du syndicat de la minoterie argentine (Union Obrera Molinera Argentina) alléguant le non respect des Principes directeurs de l'OCDE par la société multinationale CARGILL qui opère dans le secteur de l'alimentation	novembre 2006	Argentine	II. Principes généraux III. Publication d'informations IV. Emploi et relations professionnelles	close	oui	Les deux parties ont trouvé une solution et l'accord a été officialisé le 31 juillet 2007

Argentine	Le PCN a reçu une demande relative au non respect des recommandations des Principes directeurs, en matière de corruption et de fiscalité, par une entreprise multinationale suédoise	novembre 2007	Argentine	VI. Lutte contre la corruption X. Fiscalité	en cours		Le PCN a accepté, le 26 novembre 2007, d'examiner la circonstance spécifique. Les deux parties concernées ont convenu de négocier de bonne foi pour parvenir à une solution ne faisant que des gagnants. Les négociations se poursuivent pour trouver un accord consensuel.
Argentine	Le PCN a reçu une plainte pour non respect des règles relatives aux relations du travail et corruption à l'encontre d'une entreprise multinationale française.	novembre 2007	Argentine	II. Principes généraux IV. Emploi et relations professionnelles VI. Lutte contre la corruption	en cours		La demande est examinée par le PCN.
Australie (le PCN australien a repris l'affaire à la suite d'un accord conclu avec le PCN du Royaume-Uni en juin 2005).	GSL (Australie) Pty Ltd, filiale à 100 % de droit australien d'une entreprise multinationale sous contrôle britannique, Global Solutions Limited	juin 2005	Australie	II. Principes généraux VII. Intérêts des consommateurs	close	oui	L'examen a abouti avec succès dans les 8 mois suivant la présentation de la circonstance spécifique. Toutes les parties ont été satisfaites du résultat grâce à l'établissement d'une liste de 34 conclusions approuvées par elles. La déclaration publiée peut-être consultée à l'adresse suivante : www.ausncp.gov.au .
Australie	Australia and New Zealand Banking Group Ltd (ANZ)	Août 2006	Papouasie Nouvelle Guinée	II. Principes généraux V. Environnement	close	oui	Le PCN a conclu qu'il n'y avait pas de circonstance spécifique à examiner et a publié une déclaration qui peut être consultée sur le site Internet à l'adresse www.ausncp.gov.au .
Australie	Activités minières ; réinstallation et dédommagement des occupants des sites	Juillet 2007	Colombie	II. Principes généraux	en cours		Cette circonstance spécifique est examinée conjointement par les PCN britannique et suisse.
Autriche	Activités minières	novembre 2004	RDC	Divers	close	oui	Les parties ne sont pas parvenues à un accord.
Autriche	Industrie de textile	mars 2006	Sri Lanka	IV. Emploi et relations professionnelles	en cours	-	Des efforts de médiation se poursuivent
Autriche	Produits pharmaceutiques	fevrier 2008	Autriche	IV. Emploi et relations professionnelles	en cours	-	Une évaluation initiale sera effectuée

Belgique	Annonce par Marks and Spencer de la fermeture de ses magasins en Belgique	mai 2001	Belgique	IV. Emploi et relations professionnelles	close	oui	Le PCN belge a publié un communiqué de presse le 23 décembre 2001.
Belgique	Speciality Metals Company S.A.	septembre 2003	République démocrat. du Congo (RDC)	Non précisé dans le rapport des Nations Unies	close	oui	Le PCN belge a publié un communiqué de presse en 2004.
Belgique	Forrest Group	septembre 2003	République démocrat. du Congo	Non précisé dans le rapport des Nations Unies	close	oui	La circonstance a été examinée en même temps que la plainte de l'ONG.
Belgique	Forrest Group	novembre 2004	RDC	II. Principes généraux III. Publication d'informations IV. Emploi V. Environnement IX. Concurrence	close	oui	Communiqué de presse en 2005.
Belgique	Tractebel-Suez	avril 2004	Laos	II. Principes généraux III. Publication d'informations V. Environnement	close	oui	Communiqué de presse en 2005.
Belgique	KBC/DEXIA/ING	mai 2004	Azerbaïdjan Géorgie, Turquie	I. Concepts et principes II. Principes généraux III. Publication d'informations V. Environnement			PCN du Royaume-Uni.
Belgique	Cogecom	novembre 2004	RDC	I. Concepts et principes II. Principes généraux IV. Emploi	en cours	s.o.	En cours d'examen. Une action judiciaire est menée parallèlement.
Belgique	Belgolaise	novembre 2004	RDC	II. Principes généraux	en cours	s.o.	En cours d'examen. Une action judiciaire est menée parallèlement.
Belgique	Nami Gems	novembre 2004	RDC	I. Concepts et principes II. Principes généraux X. Fiscalité	close	oui	Le PCN belge a publié un communiqué de presse en 2006.
Belgique	GP Garments	juin 2005	Sri Lanka	III. Publication d'informations IV. Emploi	close	oui	Un communiqué de presse diffusé en 2007

Belgique	InBev	Juillet 2006	Montenegro	I. Concepts et principes IV. Emploi		n.d.	Plainte retirée par le syndicat
Belgique	Compagnie pharmaceutique	Janvier 2008	Belgique	II. Principes généraux III. Publication VI. Lutte contre la corruption VII. Intérêts des consommateurs IX. Concurrence	en cours		
Brésil	Représentation syndicale des salariés	26 septembre 2002	Brésil	Article 1, Chapitre IV	en cours	non	
Brésil	Licenciement de salariés	novembre 2003	Brésil	Article 6, Chapitre IV	en cours	non	
Brésil	Construction d'un barrage ayant dégradé l'environnement et nécessité de déplacer les populations locales	2004	Brésil	Chapitre V	en cours	non	
Brésil	Licenciement de salariés	12 décembre 2005	Brésil	Chapitre II, article 02 et Chapitre IV, articles 1 (a), 2(a), 4(a), 7 et 8	En cours	non	
Brésil	Problèmes environnementaux et de santé des salariés	8 mai 2006	Brésil	Chapitre V, articles 1 et 3	close	oui	Après une longue médiation, une série de réunions et de contacts pris avec les parties opposées, le PCN brésilien a décidé, le 25 mars 2008, de classer la plainte déposée contre l'entreprise multinationale Shell dans un rapport final exhaustif en portugais.
Brésil	Licenciement de salariés	26 septembre 2006	Brésil	Chapitre IV, article 6	close	oui	
Brésil	Refus de négocier avec un syndicat	6 mars 2007	Brésil	Chapitre IV, articles 01 (a), 02 (abc), 03 et 08	en cours	non	
Brésil	Licenciement de salariés	7 mars 2007	Brésil	Plusieurs articles des Chapitres II et IV	en cours	non	

Brésil	Refus de négocier avec un syndicat	19 avril 2007	Brésil	Chapitre IV, articles 01 (a), 01 (d), 02 (a), 02 (b), 02 (c), 03,04 (a), 04 (b) et 06	en cours	non	
Canada, Suisse	Expulsion imminente d'agriculteurs locaux installés sur le territoire d'une mine de cuivre zambienne exploitée conjointement par une société canadienne et une société suisse.	juillet 2001	Zambie	II. Principes généraux V. Environnement	close	non	Grâce à la médiation du PCN canadien, un règlement a pu être trouvé après que la compagnie a rencontré des groupes des populations menacées. Le PCN canadien a envoyé un communiqué final à la société canadienne [www.ncp-pcn.gc.ca/annual_2002-fr.asp]. La société suisse a été tenue informée des développements de l'affaire
Canada	Suivi des allégations formulées dans le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC	décembre 2002	RDC	Non précisé dans le rapport des Nations Unies	close	s.o.	Le PCN a accepté les conclusions du rapport final du Groupe d'experts des Nations Unies et il a enquêté sur l'entreprise canadienne mise en cause.
Canada	Plainte d'une organisation syndicale canadienne concernant les activités d'une entreprise canadienne dans un pays non adhérent.	novembre 2002	Birmanie	IV. Emploi et relations professionnelles. V. Environnement	close	oui	Le PCN a échoué dans ses tentatives pour instaurer un dialogue entre les parties.
Canada	Plainte collective de plusieurs ONG concernant les activités d'une entreprise canadienne dans un pays non adhérent.	mai 2005	Équateur	I. Concepts et principes II. Principes généraux III. Publication d'informations V. Environnement	close	oui	A la suite de consultations approfondies et de mesures prises pour instaurer le dialogue, les ONG ont retiré leur plainte en janvier 2005 en raison d'un désaccord sur les modalités de la réunion.

Chili	Marine Harvest, Chili, filiale de l'entreprise multinationale NUTRECO, a été accusée de non respect de certaines recommandations en matière d'environnement et de droit du travail. L'ONG chilienne Ecoceanos et l'ONG néerlandaise Les Amis de la Terre ont demandé au PCN chilien d'admettre les circonstances spécifiques.	octobre 2002	Chili	IV. Emploi et relations professionnelles V. Environnement	close août 2004	oui	L'affaire a eu un impact important dans le pays et surtout dans toutes les régions où sont implantées des unités de l'entreprise. L'affaire s'est terminée par un processus de dialogue auquel ont participé les parties en cause et autres acteurs concernés Les parties ont accepté la procédure adoptée par le PCN ainsi que la plupart des recommandations contenues dans le rapport du PCN. Le rapport de l'OCDE sur la politique environnementale au Chili cite en des termes positifs cette circonstance spécifique.
Chili	La Centrale Unitaire de Travailleurs du Chili (CUTCH) dans le cas de Unilever	juin 2005	Chili	IV. Emploi et relations professionnelles V. Environnement	close novembre 2005	oui	Les parties ont accepté la procédure et les conclusions du PCN. Voir site Internet pour consulter le rapport final.
Chili	ISS Facility Services S.A.	avril 2007	Danemark	IV. Emploi et relations professionnelles	en cours	non	En cours d'examen.
Chili	Banque du Travail du Perou	avril 2007	Pérou	IV. Emploi et relations professionnelles	en cours	non	En cours d'examen.
Chili	Entreprise Zaldivar, subsidiaire de l'entreprise canadienne Barrick Gold	2007	Canada	IV. Emploi et relations professionnelles	en cours	non	En cours d'examen.
Corée (en consultation avec le PCN des États-Unis)	Relations professionnelles dans une société coréenne de textile et d'habillement implantée au Guatemala	2002	Guatemala	IV. Emploi et relations professionnelles	close	non	Les parties sont parvenues à un accord après que la direction et le syndicat ont signé une convention collective en juillet 2003.
Corée (en consultation avec la Suisse)	Relations professionnelles dans une multinationale suisse	2003	Corée	IV. Emploi et relations professionnelles	close	non	Les parties sont parvenues à un règlement à l'amiable en novembre 2003. Le PCN suisse a publié un communiqué de presse intermédiaire : www.seco.admin.ch/news/00197/index.html?lang=en

Corée	Relations professionnelles dans une entreprise coréenne de câblage métallique implantée en Malaisie	2003	Malaisie	IV. Emploi et relations professionnelles	close	s.o.	* Le PCN de Corée a engagé une action de promotion des Principes et de mise en œuvre des Principes directeurs dans des circonstances spécifiques conformément à la règle du PCN coréen établie en mai 2001.
Corée	Entreprises présentes en Corée qui viennent de pays adhérents aux Principes directeurs	2007	Corée	III. Publication d'informations IV. Emploi et relations professionnelles	close	oui	
Corée	Entreprises coréennes présentes dans des pays non adhérents	2007	Philippines	I. Concepts et principes III. Publication d'informations IV. Emploi et relations professionnelles VI. Lutte contre la corruption	en cours		
Danemark	Représentation syndicale dans une entreprise danoise en Malaisie	février 2002	Malaisie	IV. Emploi et relations professionnelles	close	s.o.	
Danemark	Représentation syndicale dans des plantations en Amérique latine	avril 2003	Équateur et Belize	IV. Emploi et relations professionnelles	close	s.o.	Le contact de l'entité avec le Danemark n'a pu être établi.
Danemark	Plusieurs questions liées à la taille et au négoce de bois par une entreprise danoise implantée au Cameroun, au Libéria et en Birmanie	mars 2006	Cameroun, Libéria et Birmanie	Plusieurs chapitres (II., IV., V. et IX., par exemple)	en cours	sans utilité à ce stade	Évaluation initiale de la circonstance spécifique ; circonstance spécifique présentée par une ONG (Nepenthes).
Espagne	Pratiques en matière de relations patronat-syndicats dans une société espagnole.	mai 2004	Venezuela	IV. Emploi et relations professionnelles	close		
Espagne	Conflit sur les grilles de salaires dans une société espagnole.	décembre 2004	Pérou	IV. Emploi et relations professionnelles	close		
États-Unis (en consultation avec le PCN français)	Emploi et relations professionnelles -Liberté d'association et négociations collectives	juillet 2002	États-Unis	IV. Emploi et relations professionnelles	close	non	Les parties sont parvenues à un accord.

États-Unis (en consultation avec le PCN français)	Représentation des salariés	juin 2000	États-Unis	IV. Emploi et relations professionnelles	close	non	Les parties sont parvenues à un accord.
États-Unis et nombre d'autres PCN ainsi que le Comité de l'investissement travaillant avec les Nations Unies	Conduite d'activités économiques dans des zones de conflit et exploitation illicite de ressources naturelles	octobre 2002	RDC	Plusieurs	close	non	Le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies ayant conclu que tous les litiges en cours avec des entreprises américaines mises en cause dans le rapport initial ont été résolus, le PCN des États-Unis a mis un terme à sa médiation entre le Groupe d'experts et les sociétés américaines.
États-Unis (en consultation avec les PCN autrichien et allemand)	Relations avec les salariés d'unités de production dans le monde entier	novembre 2002	Tous pays, mais en particulier le Vietnam et l'Indonésie	IV. Emploi et relations professionnelles	close	non	Le PCN des États-Unis a estimé que les problèmes soulevés étaient dûment traités par d'autres moyens.
États-Unis	Représentation des salariés	février 2001	États-Unis	IV. Emploi et relations professionnelles	close	non	Les parties sont parvenues à un accord.
États-Unis	Enquête sur la conduite d'un bureau international d'immatriculation des navires	novembre 2001	Liberia	II. Principes généraux III. Publication d'informations VI. Lutte contre la corruption	close	non	Le PCN des États-Unis en a conclu de son évaluation préliminaire que la conduite spécifique incriminée est efficacement traitée par d'autres moyens appropriés, notamment via une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies.
États-Unis (en consultation avec le PCN français)	Emploi et relations professionnelles, négociations collectives	juin 2003	États-Unis	IV. Emploi et relations professionnelles	en cours	s.o.	Les consultations se poursuivent avec les parties.
États-Unis (en consultation avec le PCN allemand)	Emploi et relations professionnelles, représentation et négociations collectives	juin 2003	États-Unis	IV. Emploi et relations professionnelles	en cours	s.o.	Les consultations se poursuivent avec les parties.

Finlande	Projet d'usine de papeterie Finnvera plc/Botnia SA en Uruguay	novembre 2006	Uruguay	II. Principes généraux III. Publication d'informations V. Environnement VI. Lutte contre la corruption	close	oui	Le PCN finlandais a conclu le 8 novembre 2006 que la demande d'une circonstance spécifique ne méritait pas un examen plus approfondi. La nature du rôle spécial de financement de Finnvera Oy et la position de l'entreprise en tant que prestataire de garanties publiques pour les exportations (OCE) ont été pris en compte.
Finlande	Le projet d'usine de papeterie de Botnia SA en Uruguay / Botnia SA/Metsa-Botnia Oy	décembre 2006	Uruguay	II. Principes généraux III. Publication d'informations V. Environnement VI. Lutte contre la corruption	close	oui	Le PCN finlandais a considéré le 21 décembre 2006 que Botnia SA/Metsa-Botnia Oy n'avait pas enfreint les Principes de l'OCDE dans le cadre du projet d'usine de pâte à papier en Uruguay.
France	Travail forcé en Birmanie et moyens de remédier à ce problème pour les multinationales françaises investissant dans ce pays	janvier 2001	Birmanie	IV. Emploi et relations professionnelles	close	oui	Adoption de recommandations pour les entreprises opérant en Birmanie. Le PCN français a publié un communiqué de presse en mars 2002, voir www.minefi.gouv.fr/directions_services/dgtpe/pcn/compcn280302.htm
France	Fermeture d'Aspocomp, filiale du groupe OYJ (Finlande) dans des conditions contrevenant aux recommandations des Principes directeurs en matière d'information des salariés sur la situation de leur entreprise.	avril 2002	France	III.4 Publication d'informations	close	oui	Un communiqué de presse a été publié en octobre 2003. www.minefi.gouv.fr/directions_services/dgtpe/pcn/compcn131103.htm
France	Annonce par Marks and Spencer de la fermeture de ses magasins en France	avril 2001	France	IV. Emploi et relations professionnelles	close	oui	Le PCN français a publié un communiqué de presse le 13 décembre 2001 www.minefi.gouv.fr/directions_services/dgtpe/pcn/compcn131201.htm

France	Accusation de non-respect des recommandations des Principes directeurs concernant l'environnement, l'information des salariés et les relations sociales.	février 2003	France	V. Environnement + préface III. Publication d'informations IV. Emploi et relations professionnelles	en cours	s.o.	L'examen est en cours, parallèlement à une procédure judiciaire. www.minefi.gouv.fr/directions_services/dgtpe/pcn/compcn131201.htm
France	Dacia – conflit dans une filiale du groupe Renault au sujet de hausses de salaires et de la diffusion d'informations économiques et financières nécessaires au processus de négociation.	février 2003	Roumanie	IV. Emploi et relations professionnelles	close	non	Les parties sont parvenues à s'entendre et la convention collective a été signée le 12 mars 2003. www.minefi.gouv.fr/directions_services/dgtpe/pcn/compcn131201.htm
France	Accusation de non-respect des recommandations des Principes directeurs dans les domaines de l'environnement, des engagements contractuels et des droits de l'homme à l'encontre d'un consortium de trois sociétés françaises participant à un projet de construction et d'exploitation d'un oléoduc.	octobre 2003	Turquie, Azerbaïdjan et Géorgie	II. Principes généraux	en cours	s.o.	Les consultations se poursuivent avec les parties. www.minefi.gouv.fr/directions_services/dgtpe/pcn/compcn131201.htm
France	RDC/SDV Transami – Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies. Violation des Principes directeurs par une compagnie de transport au Congo, citée dans le troisième rapport car elle n'a pas répondu aux demandes d'informations du Groupe d'experts.	octobre 2003	RDC	Non précisé dans les informations fournies par le Groupe d'experts	close	non	

France	EDF – Allégation de non-respect des Principes directeurs dans les domaines de l'environnement et des droits de l'homme par le consortium NTPC (dans lequel EDF est chef de file) dans le cadre d'un projet de construction d'un barrage hydroélectrique sur le Nam-Theun, au Laos.	novembre 2004	RDC	II. Principes généraux V. Environnement IX. Concurrence	close	oui	Le PCN français a publié un communiqué de presse le 31 mars 2005 www.minefi.gouv.fr/directions_services/dgtpe/pcn/compcn010405.htm
France	Allégation de non-respect des Principes directeurs dans le contexte des négociations sur les conditions d'emploi au cours desquelles ont été proférées des menaces de transfert de tout ou partie de l'unité d'activité.	février 2005	France	IV. Emploi et relations professionnelles	en cours		
Hongrie	Visteon Hungary Ltd. Accusation d'avoir provoqué des dommages corporels par négligence.	juin 2006	Hongrie	IV. Emploi et relations professionnelles	close	oui	Une déclaration conjointe a été signée par le ministère de l'Économie et des Transports et Visteon Hungary Ltd le 20 février 2007, mais elle n'a été publiée que le 14 mai 2007 quand les tentatives de convenir d'un accord trilatéral n'ont pas abouti.
Israël	Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies - RDC	2003	RDC	Non précisé dans le rapport	close	non	A la suite d'une enquête conduite par le PCN, l'entreprise en cause a cessé tout approvisionnement illégal en RDC.
Italie-Royaume-Uni	Allégation de non-respect des Principes dans les domaines des droits de l'homme et des travailleurs et de l'environnement	2003	Turquie, Azerbaïdjan Géorgie	I. Concepts et principes II. Principes généraux III. Publication d'informations V. Environnement	en cours	s.o.	Les consultations se poursuivent avec les parties.
Italie	Allégation de non-respect des Principes dans les domaines des droits de l'homme et des travailleurs	2005	Chine	IV. Emploi et relations professionnelles	en cours	non	Investigations supplémentaires.

Italie	Allégation de non-respect des Principes dans les domaines des droits des travailleurs et de la concurrence	2007	Italie	IV. Emploi et relations professionnelles IX. Concurrence	close	s.o.	L'affaire a été conclue par un accord avec la société concernée.
Italie	Accusation de non respect des recommandations des Principes directeurs en matière de droits des travailleurs	2007	Italie, Inde	IV. Emploi et relations professionnelles	close	n.d.	L'affaire, qui impliquait plusieurs parties, a été conclue grâce au succès d'une procédure de médiation avec l'Etat indien, sous l'autorité d'un ancien représentant de l'Etat de l'autre PCN concerné.
Italie	Allégation de non-respect des Principes dans les domaines des droits de l'homme, de l'environnement et de la contribution au progrès du pays hôte	2007	Inde	II. Principes généraux V. Environnement	en cours	s.o.	Première phase d'examen.
Japon	Relations professionnelles dans une filiale d'une société japonaise en Indonésie	février 2003	Indonésie	IV. Emploi et relations professionnelles	close	non	Le conflit social ayant cessé conformément à la décision de la Haute Cour indonésienne, les PCN ne voient pas la nécessité de prendre d'autres mesures.
Japon	Relations professionnelles dans une filiale d'une société japonaise en Malaisie	mars 2003	Malaisie	IV. Emploi et relations professionnelles	en cours	s.o.	L'examen est en cours, parallèlement à une procédure judiciaire.
Japon	Relations professionnelles dans une filiale d'une société japonaise aux Philippines	mars 2004	Philippines	II. Principes généraux IV. Emploi et relations professionnelles	en cours	s.o.	Les consultations se poursuivent avec les parties. L'examen est en cours parallèlement à une procédure judiciaire.
Japon	Relations professionnelles dans une filiale d'une société japonaise en Indonésie	mai 2005	Indonésie	II. Principes généraux IV. Emploi et relations professionnelles	en cours	s.o.	L'examen est en cours parallèlement à une procédure judiciaire.
Japon	Relations professionnelles dans une filiale d'une multinationale suisse au Japon	mai 2006	Japon	II. Principes généraux III. Publication d'informations IV. Emploi et relations professionnelles	en cours	s.o.	Après l'examen initial, le PCN japonais poursuit des consultations avec les parties concernées, notamment le PCN suisse. Une procédure judiciaire est en cours parallèlement.

Mexique (en consultation avec le PCN allemand)	Fermeture d'une usine	2002	Mexique	IV. Emploi et relations professionnelles	en cours	s.o.	Le litige a été réglé le 17 janvier 2005. La filiale mexicaine, qui était fermée à cette date, a été reprise par une coentreprise constituée entre la société mexicaine <i>Llanti Systems</i> et une coopérative d'anciens salariés sous le nom de « Corporación de Occidente ». Les salariés ont reçu au total 50 % des actions de la fabrique de pneumatiques et <i>Llanti Systems</i> a racheté les 50 % restants pour un montant estimé à 40 millions USD. L'EMN allemande apportera son concours en tant que conseiller technique de production. Dans un premier temps, il s'agit de 600 emplois. Au bout d'un an, ce chiffre sera porté à 1000 emplois.
Norvège	Obligations contractuelles d'une compagnie norvégienne d'assurance maritime suite à des demandes d'indemnisation pour dommages corporels et décès	2002	Philippines, Indonésie	IV. Emploi et relations professionnelles	close	s.o.	Une évaluation initiale effectuée par le PCN a conclu que l'entreprise n'avait pas contrevenu aux Principes directeurs et qu'il n'y avait donc pas lieu de poursuivre l'examen plus avant.
Norvège	Droits de l'homme en relation avec la fourniture de services d'entretien à un centre de détention de Guantanamo Bay.	2005	États-Unis	II.2 Droits de l'homme	close	oui	Le PCN a souligné que la fourniture de biens ou de services dans de telles circonstances exige une vigilance particulière et a instamment prié la société d'examiner minutieusement les questions éthiques soulevées par ses relations contractuelles.

Norvège	Accusation de non respect des recommandations des Principes directeurs sur la transparence de l'information en matière financière et d'environnement. Première application des Principes directeurs au secteur financier	2006	Uruguay		close	oui	
Nouvelle-Zélande	Activités d'une institution financière	Octobre 2007	Papouasie, Nouvelle-Guinée	II. Principes généraux V. Environnement	close	non	On avait procédé à l'examen initial d'une plainte contre une entreprise multinationale opérant dans un pays non adhérent. Son siège social était situé dans un pays adhérent dont le PCN avait examiné antérieurement la circonstance spécifique. Le PCN néo-zélandais a conclu à l'absence d'un lien suffisant avec la Nouvelle-Zélande, ce qui ne justifiait pas de poursuivre l'examen de la plainte. Dans l'intérêt d'un bon fonctionnement des Principes directeurs, il a communiqué le dossier au PCN du pays où l'entreprise multinationale a son siège social.
Pays-Bas	Fabrication de ballons de football par un sous-traitant d'Adidas en Inde	juillet 2001	Inde	II. Principes généraux IV. Emploi et relations professionnelles	close	oui	Un règlement a été négocié et le PCN, Adidas et l'ONG India Committee of the Netherlands ont publié un communiqué conjoint le 12 décembre 2002 www.oecd.org/dataoecd/33/43/2489243.pdf
Pays-Bas	Commercialisation par une société néerlandaise de ballons de football fabriqués en Inde	juillet 2001	Inde	II. Principes généraux IV. Emploi et relations professionnelles	close	aucun lien d'investissement	Après l'explication du CIME sur le lien d'investissement, il a été décidé que le problème ne méritait pas d'être à nouveau examiné par le PCN.

Pays-Bas	Activités de IHC CALAND en Birmanie pour contribuer à l'abolition du travail forcé et au règlement des problèmes de violation des droits de l'homme	juillet 2001	Birmanie	IV. Emploi et relations professionnelles	close	oui	Après plusieurs réunions tripartites, les parties ont pu s'entendre sur des activités communes et une déclaration conjointe. Les parties ont rencontré l'ambassadeur de Birmanie à Londres. On trouvera le texte, en anglais, de cette déclaration à l'adresse www.oesorichtlijnen.nl
Pays-Bas	Fermeture aux Pays-Bas d'une société affiliée d'une entreprise finlandaise	décembre 2001	Pays-Bas	IV. Emploi et relations professionnelles	close	non	Après avoir négocié avec succès la mise en place d'un plan social, les syndicats ont retiré leur procédure de circonstances spécifiques.
Pays-Bas	Les syndicats ont sollicité le concours du PCN du fait du lien existant entre l'aide publique aux syndicats néerlandais pour venir en aide aux syndicats guatémaltèques.	mars 2002	Guatemala/ Corée	IV. Emploi et relations professionnelles	close	pas par le PCN néerlandais	La procédure de circonstances spécifiques concernant une société coréenne, le PCN coréen s'en occupait déjà. Le PCN néerlandais a décidé, en conclusion, que le cas ne méritait pas d'être à nouveau examiné par ses soins.
Pays-Bas	Les syndicats ont fait appel au PCN à propos de la fermeture d'une société affiliée d'une entreprise française aux États-Unis.	juillet 2002	États-Unis	IV. Emploi et relations professionnelles	close	pas par le PCN néerlandais	Le lien établi par les syndicats est qu'une autre société affiliée de cette entreprise française implantée aux Pays-Bas a pu utiliser le paragraphe relatif à la chaîne des approvisionnements pour régler des problèmes salariaux. Le PCN néerlandais a décidé, en conclusion, que le cas spécifique n'était pas de son ressort et ne méritait pas d'être à nouveau examiné.

Pays-Bas	Sort des salariés d'une société affiliée d'une entreprise américaine en faillite	août 2002	Pays-Bas	IV. Emploi et relations professionnelles	close	oui	La société affiliée néerlandaise étant en faillite et la direction ayant changé d'adresse, il n'a pu être possible d'organiser une réunion tripartite ni de faire de déclaration conjointe. Le PCN a décidé de tirer ses conclusions en se fondant sur les informations recueillies lors des consultations bilatérales et les jugements rendus. (www.oesorichtlijnen.nl)
Pays-Bas (en consultation avec le Chili)	Effets de la pisciculture	août 2002	Chili	V. Environnement	close	Pas par le PCN néerlandais	La procédure de circonstances spécifiques a été traitée par le PCN chilien. Le PCN néerlandais est intervenu simplement en tant que médiateur entre l'ONG néerlandaise et le PCN chilien.
Pays-Bas	Chemie Pharmacie Holland BV ; activités en RDC.	juillet 2003	RDC	II.10 Chaîne des approvisionnements IV Emploi et relations professionnelles	close	oui	En dépit de l'absence de lien d'investissement, le PCN a décidé de publier une déclaration sur les enseignements tirés de l'expérience. (www.oesorichtlijnen.nl)
Pays-Bas	Fermeture d'une société affiliée d'une entreprise américaine aux Pays-Bas	septembre 2003	Pays-Bas	IV. Emploi et relations professionnelles	close	non	Après avoir négocié avec succès la mise en place d'un plan social, les syndicats ont retiré leur procédure de circonstances spécifiques.

Pays-Bas	Règlement d'un problème d'emploi entre une société américaine et son syndicat par le biais de la disposition relative à la chaîne des approvisionnements	août 2004/ avril 2005	Etats-Unis	IV. Emploi et relations professionnelles	close	pas par le PCN néerlandais	Le lien établi par les syndicats est qu'une société néerlandaise a pu, par l'intermédiaire de sa société affiliée américaine, utiliser les recommandations relatives à la chaîne des approvisionnements pour régler des problèmes salariaux. Le PCN néerlandais a discuté du problème avec la société néerlandaise en cause. Peu de temps après, le problème sous-jacent entre la société américaine et son syndicat a été réglé.
Pays-Bas	Organisation de voyages en Birmanie par des tour-opérateurs	2003-2004	Pays-Bas	IV. Emploi et relations professionnelles	close	oui	Malgré l'absence d'un lien d'investissement, le PCN a décidé de faire une déclaration visant à décourager les voyages à destination de la Birmanie, voir www.oesorichtlijnen.nl (en néerlandais)
Pays-Bas	Sort des employés d'une société irlandaise aux Pays-Bas	octobre 2004	Pays-Bas	IV. Emploi et relations professionnelles	close	non	Le PCN a décidé que la circonstance spécifique présentée par le syndicat néerlandais ne méritait pas d'être à nouveau examinée, en l'absence de filiale d'une entreprise multinationale d'un autre pays de l'OCDE au Pays-Bas.
Pays-Bas	Introduction de la semaine de travail de 40 h dans une société affiliée d'une entreprise américaine aux Pays-Bas	octobre 2004	Pays-Bas	IV. Emploi et relations professionnelles	close	non	La procédure judiciaire a pris en compte les préoccupations des syndicats.

Pays-Bas	Sort des employés et des syndicats dans une filiale d'une entreprise néerlandaise au Chili	juillet 2005	Chili	IV. Emploi et relations professionnelles	close	pas par le PCN des Pays-Bas	Le syndicat a demandé au PCN des Pays-Bas de mener une enquête après le suivi du rapport intermédiaire du comité de l'OIT sur la liberté d'association concernant la plainte déposée à l'encontre de l'État du Chili.
Pays-Bas	Entrepôts au Brésil d'une multinationale néerlandaise et de son partenaire américain : tentatives abusives présumées de bénéficier d'exemptions à la législation locale et de mettre en danger la santé des salariés et de la collectivité avoisinante.	juillet 2006	États-Unis	II. Principes généraux IV. Emploi et relations professionnelles	en cours	s.o.	Le PCN néerlandais a référé l'ONG ayant soulevé le problème au PCN brésilien et lui a apporté son aide pour traiter la circonstance.
Pays-Bas	Entrepôts aux Philippines d'une multinationale néerlandaise : tentatives abusives présumées d'influencer des décisions locales et d'enfreindre les réglementations en matière d'environnement et de sécurité.	mai 2006	Philippines	II. Principes généraux III. Publication d'informations IV. Emploi et relations professionnelles VI. Lutte contre la corruption	en cours	non	Des procédures juridiques locales ont entraîné une suspension des procédures du PCN. Elles devraient reprendre en septembre.
Pays-Bas	Demande du PCN des États-Unis de contacter la maison mère néerlandaise d'une société américaine, à propos d'une circonstance concernant les droits syndicaux.	juillet 2006	États-Unis	IV. Emploi et relations professionnelles	close	s.o.	Un compte rendu de la réunion entre le PCN néerlandais et l'entreprise néerlandaise a été envoyé au PCN des États-Unis. En avril 2007, un accord a été conclu entre les parties.
Pays-Bas	Maltraitance des salariés et refus de fait des droits syndicaux chez un grand fournisseur d'habillement en Inde d'une société néerlandaise de vêtements.	octobre 2006	Inde	II. Principes généraux IV. Emploi et relations professionnelles	close	oui, mais le communiqué ne parle pas des justifications de la plainte	Après une tentative réussie de médiation hors PCN entre les plaignants et l'entreprise indienne, la plainte a été retirée le 5 février 2007.

Pays-Bas	Abus du droit des sociétés local par une filiale d'une multinationale néerlandaise/britannique, pour renvoyer des salariés sans indemnisation.	octobre 2006	Inde	IV. Emploi et relations professionnelles	En cours auprès du PCN du Royaume-Uni	s.o.	Le cas a été présenté aux PCN néerlandais et britannique. La circonstance a été jugée admissible par le PCN du Royaume-Uni. Rôle de facilitation par le PCN néerlandais.
Pologne	Violation des droits des travailleurs dans une filiale d'une multinationale.	2004	Pologne	IV. Emploi et relations professionnelles	en cours	s.o.	En contact avec les représentants des parties concernées.
Pologne	Violation des droits des travailleurs dans une filiale d'une multinationale.	2002	Pologne	IV. Emploi et relations professionnelles	reprise	s.o.	En contact avec les représentants des parties concernées.
Pologne	Violation des droits des femmes et des travailleurs dans une filiale d'une multinationale.	2006	Pologne	IV. Emploi et relations professionnelles	en cours	s.o.	En contact avec les représentants des parties concernées.
Portugal	Fermeture d'une usine	2004	Portugal	IV. Emploi et relations professionnelles	Close	Non	Après une évaluation initiale effectuée par le PCN, aucun élément ne permettant d'invoquer une violation des Principes directeurs, la procédure s'est terminée au bout de deux mois avec l'accord de toutes les parties intéressées.
République tchèque	Droit de représentation syndicale dans la filiale tchèque d'une entreprise multinationale allemande.	2001	République tchèque	IV. Emploi et relations professionnelles	Close	Non	Les parties sont parvenues à un accord peu après le début des négociations.
République tchèque	Pratiques sociales de la filiale tchèque d'une multinationale allemande	2001	République tchèque	IV. Emploi et relations professionnelles	close	non	Le PCN a organisé quatre réunions. Lors de la dernière, il a été constaté qu'un dialogue social constructif avait été engagé dans l'entreprise mise en cause et qu'il n'y avait plus de conflit entre les parties.
République tchèque	Pratiques sociales d'une multinationale suisse	avril 2003	République tchèque	IV. Emploi et relations professionnelles	close	non	Les parties sont parvenues à un accord au cours de la deuxième réunion, en février 2004.

République tchèque	Droit de représentation syndicale dans la filiale tchèque d'une entreprise multinationale.	janvier 2004	République tchèque	IV. Emploi et relations professionnelles	close	s.o.	Les salariés et le magasin d'une chaîne de grande distribution sont parvenus à un accord et une convention collective a été signée.
République tchèque	Droit de représentation syndicale dans la filiale tchèque d'une entreprise multinationale.	février 2004	République tchèque	IV. Emploi et relations professionnelles	close	oui	Le PCN tchèque a clos la procédure de circonstance spécifique à la demande du syndicat (le requérant) en août 2004.
Royaume-Uni	BTC ; activités d'un consortium dirigé par British Petroleum	2002	Azerbaïdjan, Georgie, Turquie	II.5 Exemption de la réglementation III. Publication d'informations V.1 Gestion de l'environnement V.2.a Informations sur l'environnement, la santé et la sécurité V.2.b Consultations des collectivités concernées V.4 Report de mesures de protection de l'environnement	en cours	oui, mais retiré ensuite	La déclaration finale était achevée, mais les plaignants ont exigé un réexamen pour motifs de procédure autorisés par le système britannique. Réexamen en cours.
Royaume-Uni	Activités d'Oryx Minerals alléguées par un rapport d'un groupe d'experts de l'ONU	2003	République démocratique du Congo	Point non précisé dans le rapport	close	oui	www.berr.gov.uk/sectors/sustainability/nationalcontactpoint/page45873.html
Royaume-Uni	Activités de la société De Beers mentionnées dans un rapport d'un groupe d'experts de l'ONU	2003	République démocratique du Congo	Point non précisé dans le rapport	close	oui	www.berr.gov.uk/sectors/sustainability/nationalcontactpoint/page45873.html
Royaume-Uni	Activités de National Grid/Transco	2004	République démocratique du Congo	Plusieurs	close	oui	www.berr.gov.uk/sectors/sustainability/nationalcontactpoint/page45873.html

Royaume-Uni	DAS air	2005	République démocratique du Congo	II.1 Réaliser un développement durable II.2 Droits de l'homme II.10 Encourager les partenaires commerciaux, y compris les fournisseurs et les sous-traitants, à appliquer des règles de conduite des affaires conformes aux <i>Principes directeurs</i>	en cours	oui	L'entreprise est en règlement judiciaire, le PCN est en contact avec les parties intéressées pour trouver un accord final.
Royaume-Uni	Activités d'Anglo American	2005	Zambie	Divers	en cours	oui	La déclaration finale de mai 2008 est consultable à l'adresse www.berr.gov.uk/sectors/sustainability/nationalcontactpoint/page45873.html
Royaume-Uni	Peugeot, fermeture d'une usine -négociations collectives -obtention d'informations et consultation véritable	2006	Royaume-Uni	IV. Emploi et relations professionnelles	en cours	oui	Finalisée le 1 ^{er} février 2008, déclaration finale consultable sur: www.berr.gov.uk/sectors/sustainability/nationalcontactpoint/page45873.html
Royaume-Uni	G4S – contribution aux progrès économique, social et de l'environnement en vue de réaliser le développement durable. Liberté d'association et de négociation collective	2006	Mozambique, Malawi, Israël, Ouganda, RDC, Népal, Grèce, Etats-Unis	II.Principes généraux IV. Emploi et relations professionnelles	en cours	n.d.	Evaluation initiale consultable à l'adresse www.berr.gov.uk/sectors/sustainability/nationalcontactpoint/page45873.html

Royaume-Uni	Unilever -Transfert d'une usine sans respect des obligations liées aux licenciements - liberté d'association et de négociation collective	2006	Inde	I. Concepts et Principes IV. Emploi et relations professionnelles	en cours	n.d	Evaluation initiale consultable à l'adresse www.berr.gov.uk/sectors/sustainability/nationalcontactpoint/page45873.html
Royaume-Uni	-liberté d'association et de négociation collective	2006	Bangladesh	IV. Emploi et relations professionnelles	en cours	n.d	Suspension en raison d'une procédure parallèle
Royaume-Uni	Afrimex – paiement d'impôts à un groupe armé engagé dans un conflit avec le gouvernement national -exploitation de minerais extraits de mines utilisant le travail forcé et le travail des enfants	2007	République démocratique du Congo	II. Principes généraux IV. Emploi et relations professionnelles VI. Lutte contre la corruption	en cours	n.d.	Evaluation initiale consultable à www.berr.gov.uk/sectors/sustainability/nationalcontactpoint/page45873.html
Royaume-Uni	Unilever -liberté d'association et de négociation collective	2007	Inde	IV. Emploi et relations professionnelles	en cours	n.d.	Evaluation initiale consultable à l'adresse www.berr.gov.uk/sectors/sustainability/nationalcontactpoint/page45873.html
Royaume-Uni	Unilever -liberté d'association et de négociation collective	2007	Pakistan	IV. Emploi et relations professionnelles	suspension	n.d.	Evaluation initiale consultable à l'adresse www.berr.gov.uk/sectors/sustainability/nationalcontactpoint/page45873.html Suspension en attendant le résultat des conversations entre les parties en dehors de la procédure de PCN
Royaume-Uni	British American Tobacco -liberté d'association et de négociation collective	2007	Malaisie	IV. Emploi et relations professionnelles	suspension	n.d.	Evaluation initiale consultable à l'adresse www.berr.gov.uk/sectors/sustainability/nationalcontactpoint/page45873.html Suspension en attendant le résultat de deux procédures judiciaires concernant la plainte
Suède	Relations professionnelles dans deux compagnies suédoises (Sandvik et Atlas Copco) opérant dans le secteur des mines d'or au Ghana	mai 2003	Ghana	IV. Emploi et relations professionnelles V. Environnement	close	oui	Le PCN suédois a publié un communiqué en juin 2003 www.oecd.org/dataoecd/16/34/15595948.pdf

Suède (en consultation avec la Norvège)	Application des Principes directeurs au secteur financier, responsabilité du financement partiel de la construction d'une usine de pâte à papier.	2008	Uruguay	II. Principes généraux III. Publication d'informations V. Environnement	close	oui	Le PCN suédois a diffusé un communiqué en janvier 2008
Suisse (en consultation avec le Canada)	Expulsion imminente d'agriculteurs locaux installés sur le territoire d'une mine de cuivre zambienne exploitée conjointement par une société canadienne et une société suisse.	2001	Zambie	II. Principes généraux V. Environnement	close	non	La circonstance spécifique a été traitée par le PCN canadien (voir ce pays). La société suisse a été tenue informée des développements de l'affaire.
Suisse (en consultation avec la Corée)	Relations professionnelles de la multinationale suisse Nestlé dans une filiale coréenne	2003	Corée	IV. Emploi et relations professionnelles	close	non	La circonstance spécifique a été traitée par le PCN de la Corée (voir informations données pour ce pays). Le PCN a joué le rôle de médiateur entre les syndicats, l'entreprise et le PCN coréen. Le PCN suisse a publié un communiqué de presse intermédiaire : www.seco.admin.ch/news/00197/index.html?lang=en
Suisse	Relations professionnelles d'une multinationale suisse, dans une filiale suisse	2004	Suisse	IV. Emploi et relations professionnelles	close	non	L'affaire ne s'inscrivant pas dans un contexte d'investissement international, le PCN suisse a présenté une demande de clarification au Comité de l'investissement. Sur la base de ces éléments, (voir Réunion annuelle des points de contact nationaux, 2005 ; Rapport du Président, pages 17 et 68), le PCN suisse n'a pas donné suite à la requête déposée dans le cadre de la procédure des circonstances spécifiques. Il a néanmoins proposé ses bons offices hors de ce contexte et l'affaire a été réglée par l'entreprise et le syndicat.

Suisse (en consultation avec l'Autriche et l'Allemagne)	Assistance logistique pour des activités d'extraction dans une région en conflit	2005	RDC	IV. Emploi et relations professionnelles	close	non	Le PCN suisse a conclu que les questions soulevées n'avaient pas de lien avéré avec une entreprise installée en Suisse.
Suisse (en consultation avec l'Australie et le Royaume-Uni)	Activités d'une entreprise multinationale suisse, copropriétaire de la mine de charbon « El Cerrejon » en Colombie	2007	Colombie	Plusieurs chapitres dont: I. Concepts et principes (dont droits de l'homme) II. Principes généraux V. Environnement VI. Lutte contre la corruption	en cours	n.d.	

Note : s.o. = sans objet